



Transfert document officiel société sur boite mail personnelle

Par **mel1985**, le **29/04/2008** à **18:16**

Bonjour ,

mon cas est un peu long mais j'ai peur d'avoir de gros soucis.

Je serais très reconnaissante si vous pouviez m'aider.

Premièrement je suis au Maroc depuis le mois de septembre (je suis française), j'avais envie de tenter 1 nouvelle expérience.

Pas de carte de séjour mais chaque 3 mois je rentre en France ce qui me permet de séjourner.

Depuis janvier j'ai travaillé dans 1 centre d'appel (sans contrat) et me rémunérer semblait difficile pour mon supérieur.

Dernièrement , le 5 avril j 'aurais du recevoir mon salaire de mars , mais elle faisait trainer les choses...

Le 25 avril elle m'a dit que j'arrêtais de travailler puisqu'elle pensait qu'au mois de mai j'allais rentrer définitivement en France.

Je lui ai demandé mon salaire + celui d'avril puisqu'on est payé le 5 donc ça faisait presque deux salaires de retard (25 avril fin de travail - 5 mai salaire avril), elle m' adit qu'on verrait ça le 28/04.

Avant de partir j'ai fait le tri sur mon ordi et j'ai envoyé quelques fichiers perso de ma boite PERSONNELLE vers celle de mon ami (boite mail de travail)puisqu je la consulte + souvent , ensuite j'ai revérifié que j'avais rien laissé et j'ai trouvé un document du centre d'appel (sur ordi accessible à tous puisqu'on bosse dessus) avec coordonnées / mail/tel etc...

Bête et disciplinée je l'ai envoyé aussi vers la boite de mon ami voulant le garder comme "souvenir" pour avoir toutes les coordonnées!

Je n'ai jamais pris conscience que c'était un document (tout petit) officiel de la société.

Lorsque j'ai quitté le centre d'appel , ils ont tt de suite appelé mon ami pour lui dire qu'ils

avaient porté plainte contre nous pour complicité de vol de papier officiel / abus de confiance!
Un cauchemar j'ai rien compris de ce qu'il se passait n'ayant pas mesuré les conséquences de l'envoi de ce document sur la boîte de mon ami! Je les ai vus le même jour elle n'a pas voulu entendre mes arguments (simple erreur de ma part) mais elle me montrait vraiment qu'elle voulait se couvrir! Menaces de prison etc !Elle voulait que je signe décharge le lundi (hier 28/04) chez son avocat.J'ai dit oui sur le coup mais après quelques conseils je n'y suis pas allée.Je ne veux pas laisser de trace alors que j'ai rien fait.Elle m'a dit hier qu'elle a lancé les procédures.j'ai peur je ne sais pas ce que je dois faire.Elle m'a menacé de pas me laisser quitter le maroc ainsi que de mettre en péril le job de mon ami etc... que me conseillez vous?merci bcp!

Par **citoyenalpha**, le **30/04/2008 à 16:55**

bonjour

il convient de se référer au droit du travail applicable marocain